



## **Le 9 avril, tous ensemble dans l'action ! Les exigences du Medef ne doivent pas faire la loi !**

***L'examen du projet de loi sur la flexibilisation du marché du travail, basé sur l'accord de régression sociale du 11 janvier 2013, a commencé à l'Assemblée nationale. Le gouvernement, qui voudrait que le texte soit applicable avant l'été, a décidé d'une procédure législative accélérée.***

Depuis des années, le Medef veut faire croire que « *les licenciements d'aujourd'hui font les emplois de demain* », qu'il faut flexibiliser le travail pour que « *les employeurs n'aient pas peur d'embaucher* ». Mais chaque jour, c'est 1 000 salariés de plus qui se retrouvent au chômage. Les plans de départs « volontaires » et le nombre de ruptures conventionnelles explosent. Dans les grands groupes, les licenciements boursiers jettent à la rue des milliers de salariés, directs et sous-traitants et continuent de ravager des pans entiers de notre économie. Et il faudrait encore flexibiliser ?! Il faudrait encore plus sécuriser les licenciements ?

L'accord Medef du 11 janvier prétend poser les bases d'un « nouveau modèle économique et social. Quelques exemples :

- il détruit les garanties collectives nationales comme socle minimal applicable à chaque salarié quelle que soit la taille de son entreprise. Il favorise les accords d'entreprise, voire le « gré à gré », en « oubliant » que le salarié n'est pas libre de ses choix, seul face à son employeur ;
- le contrat de travail signé n'est plus une garantie pour le salarié puisqu'il peut être suspendu (jusqu'à 2 ans !) par un accord d'entreprise ;
- la mobilité imposée devient la règle, même si le contrat de

travail ne la prévoyait pas, avec pour sanction le licenciement si le salarié la refuse ;

- il réduit les moyens pour le salarié d'obtenir réparation auprès de la justice, par exemple en ne permettant pas de remonter au-delà de trois ans pour demander aux Prud'hommes des salaires ou des heures supplémentaires non payées. Cette mesure va particulièrement frapper les salariés des petites entreprises dépourvues de syndicats ;
- la consultation sur la réalité du motif économique s'efface derrière la négociation sur le contenu du « plan de sauvegarde de l'emploi » et le processus de consultation du CE. A quoi pourra bien servir une éventuelle loi sur les licenciements boursiers si on ne peut plus débattre de la véracité du motif économique ?

Les mobilisations du 5 mars et l'interpellation des parlementaires ont permis de minimes améliorations dans entre l'Accord du 11 janvier et le projet de loi : sur la mobilité, la consultation du CE, les conseils d'administration, ou encore la consultation du CHSCT.

Mais on est très, très loin du compte ! Ce projet de loi continue de sécuriser les licenciements et non pas l'emploi, de sécuriser la délinquance patronale et non pas les droits des salariés.

**Les organisations syndicales appellent, l'ensemble des salariés du Tarn, du privé comme du public, les retraités et les privés d'emploi, à une journée de grèves et de manifestations le mardi 9 avril 2013 pour empêcher la transposition dans la loi du contenu de l'accord interprofessionnel du 11 janvier et ainsi ouvrir d'autres alternatives.**

**Manifestations : Mardi 9 avril 2013**

**ALBI - RDV Stadium à 16h45**

**CASTRES – RDV Sous Préfecture à 17h00**